

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25
Absents : 2
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 86/2016

OBJET : CONTENTIEUX :

Désignation d'un élu
représentant la
commune.

L'an deux mille seize

le 6 du mois de Décembre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN /
Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Taoufik FATFOUTA/
Régine RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine
DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO, Sophie ESPOSITO à
Romain BIANCHI, Pierre VESTRI à Jean-Yves LESSATINI, Sonia CHAKROUNI à
FATFOUTA Taoufik, Marc LEROY à RODRIGUEZ Régine

ABSENTS : Delphine BOLLARO, Mélanie MORINI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-
21(8°), L.2132-1 et L.2132-2 et L.2122-22 (16°),

Considérant les Pouvoirs de Police du Maire,

Considérant la nécessité de représenter la commune lors d'un litige,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal de désigner monsieur Serge DIGANI, adjoint
au maire délégué aux travaux, pour représenter la commune à toute audience
contre la copropriété les Mimosas sous la référence 1102929-9.

En conséquence, **il est décidé en** Conseil municipal de désigner, Serge DIGANI,
Adjoint au Maire délégué aux travaux pour représenter la commune de Drap
dans le litige avec la copropriété des mimosas.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 08/12/2016
et publication en mairie le :
08/12/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP
